

# La collecte des déchets en Argonne Ardennaise



Réduire - Trier - Valoriser

Téléchargez ce guide sur  
[www.argonne-ardennaise.fr](http://www.argonne-ardennaise.fr)

<b>ENJEUX</b> .....	<b>3</b>
<b>LES EMBALLAGES EN VERRE</b> .....	<b>4</b>
<b>TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT (PAPIER - CARTONNETTE) ...</b>	<b>5</b>
<b>TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT (MÉTAUX).....</b>	<b>6</b>
<b>TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT (PLASTIQUES) .....</b>	<b>7</b>
<b>LES BIO-DÉCHETS</b> .....	<b>8</b>
<b>LES RESTES ALIMENTAIRES</b> .....	<b>9</b>
<b>FOCUS SUR LES TONTES, BRANCHES ET FEUILLES MORTES....</b>	<b>10</b>
<b>LES TEXTILES</b> .....	<b>12</b>
<b>LES DÉCHETS MÉNAGERS</b> .....	<b>13</b>
<b>LES DÉCHÈTERIES</b> .....	<b>16</b>

Un doute sur un déchet ?  
L'appli «Guide de tri» Citéo  
vous donnera la réponse  
où que vous soyez !  
N'hésitez pas à télécharger  
l'application en scannant le  
QR code approprié !

CITEO

Google Play

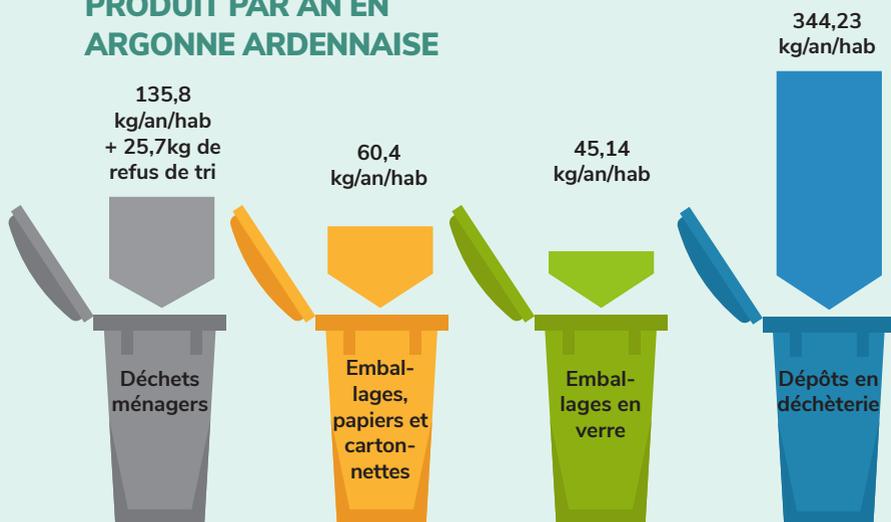
App Store



## Réduire, trier, valoriser : 3 gestes essentiels du quotidien

La réduction de la production de déchets en Argonne Ardennaise représente un enjeu écologique et économique majeur. Avec une production annuelle moyenne de 611 kg de déchets par habitant (dont 161,5 kg de déchets ménagers, refus de tri\* compris), notre territoire doit faire face aux impacts environnementaux de cette quantité de déchets, qui pèsent sur ses écosystèmes et sa biodiversité locale. En effet, les déchets non recyclés ou mal triés peuvent polluer les sols, l'eau, et l'air, affectant la faune et la flore de ce territoire naturel. La préservation de l'environnement est d'autant plus cruciale en Argonne Ardennaise, riche en forêts et espaces naturels protégés.

### CE QUE «L'USAGER TYPE» PRODUIT PAR AN EN ARGONNE ARDENNAISE

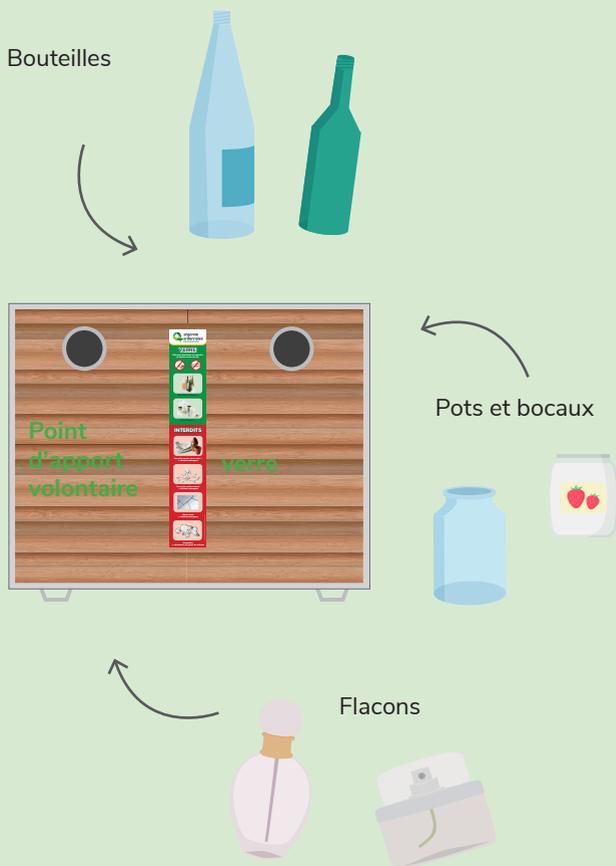


En réduisant les déchets à la source, nous pouvons minimiser notre empreinte écologique et favoriser un environnement sain pour les générations futures. De plus, une réduction des déchets et une meilleure qualité de tri permettraient de réduire les coûts de traitement et de transport, participant ainsi à limiter le coût global pour la collectivité et les usagers.

Refus de tri : déchets déposés dans les points d'apport volontaire et qui ne devrait pas s'y trouver, entraînant un surcoût pour le redevable (transport des déchets refusés vers les sites d'enfouissement).

## LES EMBALLAGES EN VERRE

Le verre se recycle à l'infini, mais attention : tout ce qui est transparent n'est pas forcément du verre ! La vaisselle «en verre» ne l'est pas : il s'agit de céramique transparente et sa température de fusion n'est pas la même que celle du verre.



### Pour aller plus loin

Vos récipients en verre peuvent vous servir à la maison pour conditionner vos restes, faire vos achats en vrac... Certains sont également consignés. Au lieu de les jeter, réutilisez-les !

### A savoir

Pensez à enlever les bouchons et couvercles (à déposer dans le point d'apport multimatériaux).

### LES INTERDITS

Muselets, capsules, couvercles



Point d'apport volontaire multimatériaux

Vaisselle, verres de cuisine cassés



déchets ménagers

Verre brisé



déchets ménagers

Miroir brisé



déchets ménagers

Terre cuite



en déchèterie

Ampoules



déchèterie ou point de collecte

## TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT (PAPIER - CARTONNETTES)

Le saviez-vous ? En plus des papiers, journaux et magazines, TOUS les emballages se trient. Mais parfois, au moment de jeter on a un doute : est-ce que c'est un emballage ? S'il s'agit d'un contenant qui a servi à protéger et transporter un produit, alors oui, vous pouvez le placer dans le conteneur.

Cahiers, livres,  
catalogues



Journaux, publicités  
et magazines



Courriers,  
impressions  
et enveloppes



Emballages en  
cartonnette aplatis



Sacs en papier



Briques  
alimentaires



### A savoir

Jetez les emballages en vrac, aplatis, non déchetés, non imbriqués. Laissez les spirales, agrafes, fenêtres plastique.

### LES INTERDITS

Petits appareils  
électriques ou  
électroniques (clés  
usb, jouets...)



en déchèterie

Gros cartons



en déchèterie

Poussières et sacs  
d'aspirateur



déchets ménagers

Litière, cendres et  
mégots



déchets ménagers

Adhésifs, papiers  
déchetés et  
papiers spéciaux  
(peint, cadeau...)



déchets ménagers

Déchets d'hygiène



déchets ménagers

### Pour aller plus loin

Évitez les suremballages en achetant à la coupe ou en vrac. Privilégiez les produits conditionnés en éco-recharge ou avec des contenants durables ou réutilisables. Les livres en bon état peuvent être donnés.

## TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT (MÉTAUX)

En plus des boîtes de conserve classiques, les boîtes en métal de biscuits, thé, café ou protégeant les bouteilles d'alcool sont en acier ou en aluminium et sont donc également recyclables.



### A savoir

Pas besoin de les laver, il suffit qu'elles soient bien vidées. N'imbriguez pas d'autre emballage à l'intérieur.

### LES INTERDITS

#### Ustensiles de cuisine



#### Petits objets en métal



#### Fil de fer



#### Piles et batteries



#### Objets en métal



#### Bonbonnes



#### Petit électroménager



### Pour aller plus loin

N'utilisez jamais de sacs noirs pour le dépôt de vos emballages en point d'apport volontaire. Ceux-ci seront automatiquement considérés comme des déchets ménagers et envoyés à l'enfouissement.

## LES EMBALLAGES (PLASTIQUES)

Être en plastique ne signifie pas forcément être recyclable. La composition des objets en plastique tels que les jouets, la vaisselle jetable, le PVC... ne permet pas leur recyclage au même titre que les emballages. Il faut donc les jeter à la poubelle ou les apporter en déchèterie.

*A savoir*  
Pas besoin de laver les emballages, il suffit qu'ils soient bien vidés.



- LES INTERDITS**
- Petits appareils électriques ou électroniques (clés usb, jouets...)**  
en déchèterie
  - Objets divers en plastique**  
déchets ménagers
  - Gros cartons et polystyrène**  
en déchèterie
  - Vaisselle jetable**  
déchets ménagers
  - Piles**  
en déchèterie
  - Emballages de produits dangereux non vidés**  
en déchèterie

**Pour aller plus loin**  
Pour déposer vos emballages et papiers, vous pouvez utiliser des sacs transparents dédiés aux emballages recyclables, en les achetant dans le commerce. Ils ne seront pas refusés.

## LES BIO-DÉCHETS

Il s'agit des matières organiques provenant de la taille et de l'entretien des jardins, mais également des restes alimentaires issus de la cuisine et de la table. Pour les matières issues du jardin, privilégiez autant que possible le compostage et la réutilisation sur place (voir page 10). Les restes alimentaires peuvent être jetés en point de tri (page suivante).

Fleurs fanées et plantes mortes



Taille et feuilles mortes



Coquilles d'œufs broyées



Sachets de thé, marc de café et filtres



Morceaux de pain



Épluchures et morceaux de fruits et légumes, et pelures d'agrumes (avec modération)



Restes de table non protéinés (pâtes, purée, légumes)



COMPOSTEUR

### A savoir

Pour bien composter : faites des apports équilibrés entre matières sèches et humides, et bien mélanger pour bien aérer.

### LES INDÉSIRABLES

**Viandes, poissons, os et arêtes**



en point d'apport restes alimentaires

**Fromages et laitages**



en point d'apport restes alimentaires

### LES INTERDITS

**Fruits de mer**



déchets ménagers

**Poussières, litière, cendres et mégots**



déchets ménagers

**Huile, sauce, graisse, jus, vinaigrette**



en point d'apport restes alimentaires

**Couches et lingettes**



déchets ménagers

**Sacs biodégradables**



déchets ménagers

### Pour aller plus loin

Vous souhaitez vous mettre au compostage ? La Communauté de communes vend des composteurs à prix préférentiel et ce jusqu'à épuisement des stocks. Renseignements au 03 24 30 23 94.

## LES RESTES ALIMENTAIRES

Les restes alimentaires peuvent provenir des restes d'assiettes, des déchets de préparations culinaires ou d'aliments périmés. Si vous avez un composteur, privilégiez-le pour les restes qui peuvent y aller.



### A savoir

Seuls les sacs compostables en papier kraft sont acceptés. Veuillez retirer tout autre emballage.

## LES INTERDITS

### Fruits de mer



déchets ménagers

### Poussières, litière, cendres et mégots



déchets ménagers

### Déchets de jardin



composteur ou déchèterie

### Sacs biodégradables et compostables



déchets ménagers

### Déchets d'hygiène



déchets ménagers

### Pour aller plus loin

En France en 2022, le gaspillage alimentaire a été chiffré à 58kg par personne, dont 24 kg de nourriture encore comestible. Pour éviter de jeter : prévoyez vos menus à l'avance, n'achetez que les quantités nécessaires, congelez ou accommodez vos restes.

### Valorisez vos déchets de jardin : des solutions naturelles pour votre jardin !

Dans nos jardins, les tontes de gazon, les branches coupées, ou encore les feuilles mortes sont une véritable ressource. Plutôt que de les transporter à la déchèterie, pourquoi ne pas les valoriser directement chez vous ? Non seulement cela réduit vos déplacements, mais c'est également une excellente façon de prendre soin de votre jardin tout en respectant l'environnement.

### *Le mulching : nourrissez votre sol naturellement*

Le mulching consiste à laisser les tontes de gazon directement sur place après la tonte. En se décomposant, l'herbe hachée libère des éléments nutritifs essentiels, comme l'azote, qui enrichissent naturellement le sol. Cette technique permet également de réduire l'évaporation de l'eau, de maintenir l'humidité et protéger votre pelouse des changements de température. Une solution simple et efficace pour un gazon verdoyant, sans effort supplémentaire !



### *Le paillage : protégez vos plantations*



Les déchets de jardin, tels que les branchages, les feuilles mortes et les tontes peuvent être transformés en paillis. Broyez vos branches pour obtenir des copeaux, ou utilisez vos feuilles mortes ou tontes directement autour des arbustes, légumes ou massifs de fleurs. Ce paillage réduit la croissance des mauvaises herbes, protège les racines du froid en hiver et limite les arrosages en été. Résultat : des plantes en meilleure santé et un jardin moins contraignant à entretenir.

### *Le compostage : un engrais naturel fait maison*

Vos déchets de cuisine et de table (épluchures, marc de café...) peuvent être combinés aux déchets de jardin pour créer un compost riche et équilibré. Disposez-les en couches alternées dans un coin de votre jardin ou dans un composteur. En quelques mois, vous obtiendrez un terreau naturel, idéal pour vos plantations.

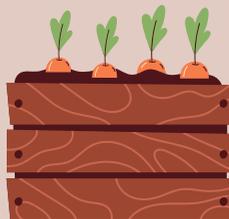


## Jardiner en lasagne

Le jardinage en lasagne permet d'obtenir une profusion de fleurs ou de légumes, tout en valorisant une grande quantité de déchets verts du jardin.

Pour faire ma lasagne :

1. Je positionne sur le sol une couche de carton.
2. Par-dessus, j'alterne des couches de « brun » (feuilles mortes, vieux foin, brindilles broyées, paille, le tout trempé dans l'eau) et de vert (tontes de gazon, fumiers frais résidus de cuisine).
3. J'ajoute une dernière couche de compost bien mûr.
4. Je patiente quelques jours.
5. Je plante. Pas de semis la première année !
6. La 2<sup>ème</sup> année, les différentes couches ont été transformées par les petites bêtes du sol. Je peux alors planter et semer.



## Choisir ses haies : faciliter-vous l'entretien



Pour un entretien facile, évitez les arbustes à grand développement car ils produisent beaucoup de déchets de jardin difficiles à traiter et ont un impact négatif sur la biodiversité (laurier palme, thuyas et assimilés).

Optez plutôt pour des espèces à entretien limité. Au moment de planter une haie, on ne pense pas toujours à l'aspect qu'elle aura après quelques années. Or, certains végétaux peuvent gagner jusqu'à un mètre par an. Privilégiez

les arbustes de hauteur réduite qui nécessiteront des coupes moins fréquentes et produiront moins de déchets. Taillez vos arbustes de préférence à l'automne, entre octobre et novembre.

### Les avantages pour tous

Valorisez vos déchets de jardin chez vous ! C'est non seulement écologique, mais aussi économique. Vous réduisez la quantité de déchets à transporter en déchèterie, limitez l'achat de produits comme l'engrais ou les paillis synthétiques, tout en favorisant la biodiversité.

### Ensemble, valorisons nos déchets de jardin pour un avenir plus vert !

Alors, prêt(e) à passer à l'action ? Adoptez ces gestes simples pour un jardin plus sain et un territoire encore plus respectueux de l'environnement ! N'hésitez pas à demander des conseils dans nos déchèteries pour vous équiper en composteurs, ou à participer aux ateliers organisés par la communauté de communes.

## LES TEXTILES

Tous les articles textiles peuvent être valorisés, par la vente, le don ou le recyclage. Dans les conteneurs dédiés, vous pouvez déposer des textiles propres, secs, en bon état ou très usés.



### *A savoir*

Mettez vos vêtements en sacs fermés et attachez les chaussures par paires.

La filière de ramassage textile est en difficulté en ce début 2025 et la collecte est suspendue. Prenez contact avec nos services avant de venir déposer vos textiles.

### LES INTERDITS

Textiles humides ou souillés



Oreillers et couettes inutilisables



### *Pour aller plus loin*

Si vos articles sont en bon état, privilégiez la vente (en brocante ou sur internet), le troc ou le don, afin de ne pas saturer les filières de recyclage. Faites de même pour vos acquisitions !

## LES DÉCHETS MÉNAGERS

Les déchets ménagers ou résiduels sont constitués des déchets non valorisables. C'est ce qui reste une fois que vous avez trié vos emballages, vos restes alimentaires, vos déchets de jardin et vos textiles.

Déchets d'hygiène



Papiers déchiquetés, spéciaux...



Sacs d'aspirateur, litière minérale, mégots



En bac noir ou sac rouge

Vaisselle jetable, cassée, verres brisés



Petits objets en plastique



### Pour aller plus loin

Une fois que vous avez trié tous vos déchets, votre poubelle noire devrait être assez légère ! Mais vous pourriez également aller plus loin en utilisant des produits durables et réutilisables : couches lavables, lingettes en tissu, éponges lavables, contenants durables...

### A savoir

Sortez votre bac ou sac la veille au soir, sur un espace dégagé en bordure de voirie, poignée vers la route et couvercle fermé.

## LES INTERDITS

Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux



en déchèterie

Peintures et produits toxiques



en déchèterie

Textiles



en conteneurs textiles

Piles, ampoules et cartouches d'encre



en point d'apport spécial ou déchèterie

Petits appareils électriques ou électroniques (clés usb, jouets...)



en déchèterie

### À FAIRE

- Sortir le bac la veille au soir de la collecte.



- Placer le bac en bord de voirie et orienter la poignée vers la route.



- Fermer le couvercle du bac.



- Regrouper les bacs avec ceux du voisinage, si possible.



### À NE PAS FAIRE

- Ne pas déposer de sacs poubelles sur le couvercle ou à côté du bac, ils ne seront pas collectés. En cas de production de déchets plus importante que d'habitude, contacter le Service Déchets Ménagers.



- Ne pas tasser les déchets à l'intérieur du bac.
- Ne pas positionner le bac à l'envers.



- Ne pas placer le bac dans la propriété privée, ou le long d'une maison, haie, ou de tout autre obstacle (véhicule, muret, poteau).



Attention, en cas de non-respect de ces consignes, le Service Déchets Ménagers se réserve le droit de ne pas collecter les bacs ordures ménagères en question.

<b>Apremont/Aire</b> : mercredi	<b>Fossé</b> : jeudi	<b>Pauvres</b> : lundi
<b>Ardeuil-et-Montfauvelles</b> : mardi	<b>Germont</b> : vendredi	<b>Quatre-Champs</b> : jeudi
<b>Aure</b> : mardi	<b>Grandham</b> : mercredi	<b>Quilly</b> : jeudi
<b>Authes</b> : vendredi	<b>Grandpré</b> : mercredi	<b>Saint-Clément-à-Arnes</b> : lundi
<b>Autruche</b> : vendredi	<b>Grivy-Loisy</b> : jeudi	<b>Sainte-Marie</b> : lundi
<b>Autry</b> : mardi	<b>Harricourt</b> : jeudi	<b>Saint-Étienne-à-Arnes</b> : lundi
<b>Ballay</b> : jeudi	<b>Hauviné</b> : lundi	<b>Saint-Juvin</b> : jeudi
<b>Bar-les-Buzancy</b> : jeudi	<b>Imécourt</b> : jeudi	<b>Saint-Morel</b> : mardi
<b>Bayonville</b> : jeudi	<b>La Berlière</b> : mercredi	<b>Saint-Pierre-à-Arnes</b> : lundi
<b>Beffu-et-le-Morthomme</b> : jeudi	<b>Landres-et-Saint-Georges</b> : jeudi	<b>Saint-Pierremont</b> : vendredi
<b>Belleville-et-Châtillon-sur-Bar</b> : mercredi	<b>Le Chesne</b> : mercredi	<b>Sauville</b> : mercredi
<b>Balval-Bois-des-Dames</b> : jeudi	<b>Leffincourt</b> : lundi	<b>Savigny-sur-Aisne</b> : jeudi
<b>Bouconville</b> : mardi	<b>Les Alleux</b> : mercredi	<b>Séchault</b> : mardi
<b>Boult-aux-Bois</b> : mardi	<b>Les Grandes Armoises</b> : mercredi	<b>Semide</b> : lundi
<b>Bourcq</b> : lundi	<b>Les Petites Armoises</b> : mercredi	<b>Senuc</b> : mercredi
<b>Brécý-Brières</b> : mardi	<b>Laçon</b> : mercredi	<b>Sommauthe</b> : jeudi
<b>Briuelles-sur-Bar</b> : mercredi	<b>Liry</b> : mardi	<b>Sommerance</b> : mercredi
<b>Briquenay</b> : jeudi	<b>Longwé</b> : jeudi	<b>Sugny</b> : lundi
<b>Buzancy</b> : jeudi	<b>Louvergny</b> : mercredi	<b>Sy</b> : mercredi
<b>Cauroy</b> : lundi	<b>Machault</b> : lundi	<b>Tailly</b> : jeudi
<b>Challerange</b> : mardi	<b>Manre</b> : mardi	<b>Tannay</b> : mercredi
<b>Champigneulle</b> : jeudi	<b>Marcq</b> : mercredi	<b>Termes</b> : mercredi
<b>Chardeny</b> : jeudi	<b>Marvaux-Vieux</b> : mardi	<b>Terron-sur-Aisne</b> : jeudi
<b>Châtel-Chéhéry</b> : mercredi	<b>Mars-sous-Bourcq</b> : jeudi	<b>Thenorgues</b> : jeudi
<b>Chevières</b> : mercredi	<b>Mont-Saint-Martin</b> : lundi	<b>Toges</b> : jeudi
<b>Condé-les-Autry</b> : mardi	<b>Mont-Saint-Remy</b> : lundi	<b>Tourcelles-Chaumont</b> : jeudi
<b>Contreuve</b> : lundi	<b>Montcheutin</b> : mardi	<b>Vandy</b> : jeudi
<b>Cornay</b> : mercredi	<b>Montgon</b> : mercredi	<b>Vaux-en-Dieulet</b> : jeudi
<b>La-Croix-aux-Bois</b> : mardi	<b>Monthois</b> : mardi	<b>Vaux-les-Mouron</b> : mardi
<b>Dricourt</b> : lundi	<b>Mouron</b> : mardi	<b>Verpel</b> : jeudi
<b>Exermont</b> : mercredi	<b>Noirval</b> : mercredi	<b>Verrières</b> : mercredi
<b>Falaise</b> : jeudi	<b>Nouart</b> : jeudi	<b>Vouziers-Nord</b> : mardi
<b>Fléville</b> : mercredi	<b>Oches</b> : mercredi	<b>Vouziers-Sud</b> : vendredi
	<b>Olizy-Primat</b> : mercredi	<b>Blaise et Chestres</b> : jeudi
		<b>Vrizey</b> : jeudi

## LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte en porte-à-porte ou qui ne sont pas destinés à être mis dans les points d'apport volontaire, six déchèteries sont à votre disposition sur notre territoire.

### Déchèterie de Bairon et ses environs

- Horaires d'hiver : mercredi 13h-17h
- Horaires d'été : mercredi 13h-18h et les samedis des semaines impaires 9h-12h

### Déchèterie de Buzancy

- Horaires d'hiver : lundi 13h-17h
- Horaires d'été : lundi 13h-18h et les samedis des semaines paires 9h-12h

### Changements dès 2025

#### Déchèterie de Vouziers

- Horaires d'hiver : du lundi au samedi 9h-11h50 et 14h -16h50 (fermée le **lundi** matin)
- Horaires d'été : du lundi au vendredi 9h-11h50 et 14h-17h50 (fermée le **lundi** matin) et le samedi 9h-11h50 et 14h-16h50



#### Déchèterie de Machault

- Horaires d'hiver : mardi 13h-17h
- Horaires d'été : mardi 13h-18h et les samedis des semaines paires 13h-16h

### Changements dès 2025

#### Déchèterie de Challerange

- Horaires d'hiver : vendredi 13h-17h
- Horaires d'été : vendredi 13h-18h
- Fermée le samedi**

#### Déchèterie de Grandpré

- Horaires d'hiver : jeudi 13h-17h
- Horaires d'été : jeudi 13h-18h et les samedis des semaines impaires 13h-16h



Avant votre arrivée en déchèterie

### *Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !*

Avant de jeter, si vos objets sont encore en bon état, pensez au réemploi, au don ou à la vente.

Votre appareil est en panne ? C'est peut-être réparable. Avant de jeter, renseignez-vous auprès d'un professionnel. Pour trouver des adresses près de chez vous, consultez le site [www.ecosystem.eco/reparer/](http://www.ecosystem.eco/reparer/).

Les végétaux peuvent aussi être valorisés au jardin : une fois broyés, ils peuvent servir de paillage ou aller au composteur. Tonte : pensez au mulching, votre pelouse vous dira merci !

### *Trier avant, c'est gagner du temps !*

Triez ce que vous apportez par catégorie dans votre véhicule, afin de gagner du temps sur les quais de déchargement. Pense également à plier les cartons et à démonter les meubles qui peuvent l'être. Videz vos appareils électriques (réfrigérateur, congélateur, ...)

A la déchèterie

### *Respect et sécurité, c'est l'affaire de tous !*

Respectez les affichages des bennes ainsi que les consignes des agents d'accueil. Les agents d'accueil sont à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter. Leur rôle est de contrôler les déchets apportés, faire respecter les consignes de tri et vérifier la bonne orientation vers les filières de traitement.

Si vous avez des déchets lourds ou encombrants, prévoyez de vous faire aider par un proche, les agents ne sont pas tenus d'aider au déchargement. Pensez à vous munir de gants.

Toute récupération dans les bennes est interdite.

Consignes de sécurité :

- roulez au pas,
- coupez le moteur du véhicule pendant le déchargement,
- gardez vos enfants et animaux dans les véhicules,
- ne fumez pas dans l'enceinte de la déchèterie,
- ne descendez pas dans les bennes.

## QUE DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE ?



AMPOULES / NÉONS



APPAREILS  
ÉLECTRIQUES



ARTICLES  
DE SPORT ET LOISIRS



GROS ARTICLES  
BRICO-JARDIN



PETITS ARTICLES  
BRICO-JARDIN



BATTERIES  
AUTOMOBILES



BOIS-MÉTAL-  
PLASTIQUES  
BÂTIMENT



BOIS



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



DÉCHETS DE SOINS  
À RISQUES INFECTIEUX



DÉCHETS DIFFUS  
SPÉCIFIQUES (DDS)



ÉCRANS



GROS  
ÉLECTROMÉNAGER



ENCOMBRANTS

DÉCHETS  
ENCOMBRANTS



FILMS AGRICOLES  
USAGÉS



GRAVATS INERTES



HUILES ALIMENTAIRES



HUILES DE VIDANGE



GROS JOUETS



PETITS JOUETS



LAINE DE ROCHE



LAINE DE VERRE



MACHINES  
BRICO / JARDIN  
THERMIQUES



MENUISERIES  
VITRÉES



MÉTAUX



MEUBLES  
LITERIE



PALETTES



PETITS APPAREILS  
ÉLECTRIQUES



PILES ET BATTERIES



PLASTIQUES



PLÂTRE ET  
PLAQUES DE PLÂTRE



PNEUMATIQUES VL  
NON SOUILLÉS, VERDIS



POLYSTYRÈNE



RADIOGRAPHIE



RÉUTILISATION /  
RÉEMPLOI



SOUCHES  
- 20 CM



TEXTILES



VÉGÉTAUX

## LES INTERDITS



AMIANTE



CARCASSE, PIÈCES  
AUTOMOBILE

► entreprise  
spécialisée



EXTINCTEURS



FUSÉES  
DE DÉTRESSE



BOUTEILLES DE GAZ

► retour  
consigne ou  
fournisseur



GRAVATS/TERRES  
MÉLANGÉS

► à trier



TERRES  
NON POLLUÉES

► la donner  
ou la vendre



DÉCHETS  
MÉNAGERS

► collecte en  
porte-à-porte



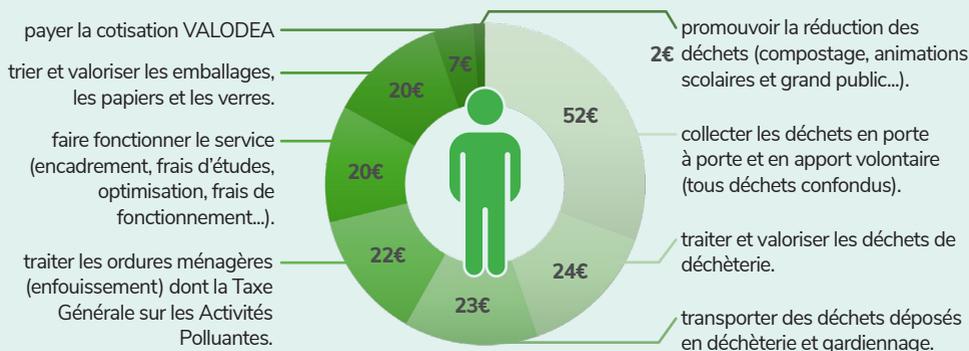
MÉDICAMENTS

► en  
pharmacie

## Focus sur les dépenses du service par habitant

**170€** ont été dépensés en 2023 **par habitant** de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Ils ont servi à...



La différence entre la somme payée via la redevance et le coût réel à l'habitant provient des recettes de la revente des matériaux, des soutiens des éco-organismes et des diverses subventions perçues.



Google Play

App Store



Horaires, plannings et infos des déchèteries, alertes en cas de report de collecte... Avec l'appli Panneau Pocket, soyez tenus informés en temps réel ! Installez l'appli et mettez «CC de l'Argonne Ardennaise» en favori ! Et ce n'est pas tout : actualités, agenda, infos pratiques... tout ce qui se passe en Argonne Ardennaise est sur Panneau Pocket.



44-46 rue du Chemin salé - 08400 VOUZIERS

Pour toute question ou renseignement sur la collecte des déchets, le tri, les déchèteries ou la facturation, rendez-vous sur [www.argonne-ardennaise.fr](http://www.argonne-ardennaise.fr) (rubrique Vos services de proximité, Déchets ménagers) ou téléphonez-nous au 03 24 30 23 94.